

Compte rendu de séance

Séance du 30 Novembre 2016

L' an 2016 et le 30 Novembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,mairie sous la présidence de DEVIN Didier Maire

Présents : M. DEVIN Didier, Maire, Mmes : BÉCHU Séverine, DENIS Nathalie, LEFEUVRE Evelyne, MARTIN Nadia, PERNIER Ninfa, MM : BRIQUET Thierry, CHOLET Jean-Claude, DECAUDIN Hubert, GROHAR Jean-Michel, KOUAMÉ Georges, RIQUET Dominique, THOMAS Georges

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BOURDIN Ludivine à M. THOMAS Georges
Absent(s) : Mmes : CHARLAND Béatrice, VOUETTE Isabelle, MM : LEBERT Eric, STRANART Thomas

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 13

Date de la convocation : 23/11/2016

Date d'affichage : 23/11/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture
le : 02/12/2016

et publication ou notification
du : 02/12/2016

A été nommé(e) secrétaire : M. GROHAR Jean-Michel

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

CREATION D'UN SYNDICAT POUR LA GESTION D'UNE FOURRIERE DEPARTEMENTALE ANIMALE - D2016067
DEMANDE DE SUBVENTION - ECOLE JEANNE D'ARC - D2016068
VENTE D'UNE PARCELLE DE LA ZONE D'ACTIVITE - D2016069
ACHAT D'UNE PARCELLE LIEU-DIT "LE BAS" - D2016070

CREATION D'UN SYNDICAT POUR LA GESTION D'UNE FOURRIERE DEPARTEMENTALE ANIMALE réf : D2016067

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-1 et suivants relatifs aux dispositions communes aux établissements publics de coopération intercommunale et L. 5711-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes composés exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son article L. 211-24,

Vu le courrier de Monsieur Frédéric CUILLERIER, président de l'Association des Maires du Loiret en date du 15 juin 2016 évoquant les difficultés de l'association de gestion du refuge des animaux (AGRA) de Chilleurs-

aux-Bois et la solution préconisée de créer un syndicat mixte de niveau départemental dans le but d'apporter une solution auxdites difficultés,

Le maire expose au conseil municipal la ou les raisons expliquant l'utilité de créer un syndicat de niveau départemental à qui serait confiée la compétence pour créer et prendre en charge la fourrière animale pour le compte des communes et communautés compétentes adhérentes :

Il n'existe pas dans le département d'autre structure de type fourrière animale hormis celle gérée par l'AGRA dont la situation juridique n'est plus viable ; l'optique de conserver un service de fourrière pour un coût le plus proche possible de celui actuellement à la charge de la commune, etc.]

Ceci étant exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 13 pour, 1 abstention

- **Décide** de demander, conformément aux dispositions combinées des articles L. 5211-5, L. 5711-1 et L. 5212-2 du CGCT, aux représentants de l'Etat dans les départements du Loiret et du Loir-et-Cher de créer un syndicat mixte compétent pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés compétentes adhérentes couvrant un périmètre comprenant le territoire des communes et communautés telles qu'elles sont listées dans le projet de statuts du syndicat annexé à la présente délibération et comprenant notamment le territoire de la commune de Fontenay sur Loing
- **d'adopter** sans modification le projet de statuts du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret tel qu'il est annexé à la présente délibération.

DEMANDE DE SUBVENTION - ECOLE JEANNE D'ARC réf : D2016068

Les classes de CE2 et CM1, dont font partie cinq enfants domiciliés sur Fontenay-sur-Loing, participeront du 19 au 23 juin 2017 à un séjour de «découverte en classe de cirque équestre de COCICO à Charny».

Le coût par enfant est 320 €.

Il convient ce jour d'examiner les demandes de subvention de l'Ecole Sainte Jeanne d'Arc.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide** d'allouer la somme de cinquante euros (50.00 euros), par élève, pour aider au financement du séjour en classe de découverte « du cirque équestre de COCICO », concernant cinq enfants scolarisés (en classe de CE2 et CM1) à l'Ecole Sainte Jeanne-d'Arc de Ferrières-en-Gâtinais,
- **dit** que les crédits seront ouverts au budget primitif de l'exercice 2017
- **charge** le Maire ou les Adjointes de toutes formalités.

VENTE D'UNE PARCELLE DE LA ZONE D'ACTIVITE réf : D2016069

Monsieur Didier DEVIN, informe les Conseillers du projet d'achat de la parcelle communale cadastrée B2024 de 2 434 m2, située sur la zone d'activités de la Forêt

Le projet de l'investisseur consistera à la construction d'un atelier.

Monsieur Didier DEVIN propose d'inscrire sur l'acte notarié une clause de réserve fixant le délai de construction des bâtiments sur le terrain.

Considérant que l'avis des Domaines est facultatif avant la cession d'un terrain pour les communes de moins de deux mille habitants,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **dit** que la promesse de vente devra être signée dans un délai de 3 mois à partir de ce jour
- **décide** d'annuler la vente au profit de la Société Civile Immobilière JANY (à sa demande)
- **décide** de vendre, sur la Zone d'Activités de la Forêt, la parcelle cadastrée B 2024 de 2 434 m², au profit de la SCI Cemil, ou toute autre personne morale lui venant en substitution.
- **autorise** de faire figurer sur l'acte notarié la clause de réserve
- **dit** que le coût de l'extension des réseaux électriques et réseaux téléphoniques sont à la charge de la commune,
- **fixe** le prix du mètre carré à 15 € HT (quinze euros),
- **charge** le Notaire, Maître BAUCHY Grégoire, de toutes transactions,
- **autorise** le Maire ou ses Adjointes à signer toutes pièces nécessaires à cette vente,
- **charge** le Maire ou ses Adjointes de toutes formalités.

ACHAT D'UNE PARCELLE LIEU-DIT "LE BAS" réf : D2016070

Afin de faciliter l'accès aux bords du Loing, un propriétaire propose de céder gratuitement à la commune une bande de terrain de 7 centiares, cadastrée C1668 située sur la berge sud de l'étang du Lac du Grand Fontenay. Les frais d'enregistrement seront à la charge de la commune de Fontenay

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **approuve** l'acquisition gratuite, d'une bande de terrain de 7 centiares située sur la berge sud de l'étang du Lac du Grand Fontenay
- **dit** que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune de Fontenay sur Loing
- **charge** Maître BAUCHY, Notaire à Ferrières, de toutes transactions,
- **donne** pouvoir à Monsieur le Maire ou ses adjoints pour signer tout document relatif à ce dossier nécessaire à la réalisation de la vente,
- **charge** le Maire ou les adjoints de toutes formalités.

AFFAIRES DIVERSES

Néant

INFORMATIONS DIVERSES

De Monsieur Didier DEVIN

- Remerciements d'administrés suite à la réception organisée pour la remise des récompenses au fleurissement des maisons
- Le Club des Anciennes de l'Automobile Club du Loiret propose une sortie sur la commune de Fontenay sur Loing le 28 mai 2017
- Lecture d'un courrier du cabinet d'avocats GUILLAUMA et PESME informant que le dossier a été évoquée le 21 novembre 2016 devant la Cour d'Appel d'Orléans. La décision a été mise en délibéré au 20 mars 2017.
- Concernant l'allongement des quais, SNCF Réseau a engagé les études d'avant-projet et de projet. Ces dernières devraient s'achever dans le courant du deuxième trimestre 2017.
- Information de la gendarmerie des effractions constatées par les radars feu rouge
- Compte rendu succinct du 14 octobre 2016 du SMIRTOM
- Présentation du dispositif départemental de la contractualisation dans le cadre de la mobilisation du département en faveur des territoires.
- Présentation des modifications du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI LOIRET)
- Lors du Comice agricole, une coupe et un diplôme ont été remis à la commune de Fontenay sur Loing., monsieur Didier Devin remercie vivement les membres du Comité des Fêtes qui ont participé à la réalisation du char.
- Un administré offre son colis de Noël à une famille qui est dans le besoin.

De Monsieur Thierry BRIQUET

- Information du suivi des différents travaux de voirie et d'accessibilité.

QUESTIONS DIVERSES

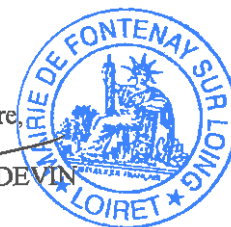
Néant

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire remercie les Conseillers présents de leur attention et annonce que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu, le 9 janvier 2017, à 20 heures 30 minutes, sauf urgence ou empêchement de dernière minute.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15 minutes

Le Maire

Didier DEVIN



Affiché à la porte de la mairie le : 2 décembre 2016